

# Principales restrictions réglementaires applicables au territoire guadeloupéen

## EN CAS DE SÉCHERESSE

### Pour les particuliers



#### EN CAS D'ALERTE

La ressource n'est plus en capacité :  
de satisfaire les usages ET d'assurer le bon  
fonctionnement des milieux aquatiques

#### EN CAS DE CRISE

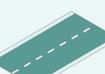
Mise en péril :  
de l'alimentation en eau potable ET  
de la survie des espèces aquatiques



### ARROSAGE

 <b>POTAGERS ET ARBUSTES</b>	 <b>autorisé de 20h à minuit</b>	Interdit
 <b>PELOUSES ET MASSIFS FLORAUX</b>	Interdit	Interdit

### NETTOYAGE

 <b>VÉHICULES</b>	Interdit à titre privé à domicile	Interdit
 <b>BATEAUX</b>	Interdit sauf professionnels et opération de carénage	Interdit
 <b>FAÇADES, TOITURES, TERRASSES, MURS DE CLÔTURES</b>	Interdit sauf pour les entreprises spécialisées	Interdit
 <b>VOIRIES</b>	Interdit, sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par des balayeuses laveuses automatiques	Interdit sauf impératifs sanitaires

### VIDANGE ET REMPLISSAGE

 <b>PISCINES PRIVÉES</b>	Interdit pour les piscines de plus de 1m3, sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	Interdit
 <b>ALIMENTATION DES FONTAINES PUBLIQUES ET PRIVÉES</b>	Fonctionnement autorisé si circuit fermé, après déclaration auprès du service de police de l'eau. L'affichage du récépissé de déclaration est obligatoire. L'alimentation des fontaines en circuit ouvert est interdite, si cela est techniquement possible.	

**Restrictions et interdictions : valables quelle que soit la ressource sollicitée**  
(eau potable du réseau, cours d'eau, plans d'eau, eaux de source et de pluie)

**Eaux stockées par les particuliers :**  
non soumises aux restrictions ci-dessus

Agriculture, industrie, rejets et travaux en rivière, golfs : dispositions spécifiques (voir plaquette "pro")

**Préservons, tous ensemble, l'eau avec des gestes simples**

Anticipons nos interventions : remplissage / vidange (hors saison sèche)

Récupérons les eaux de pluie (avec dispositif adapté) : double réseau pour wc, lavage sol, lave-linge

**Adoptons les Eco-Gestes au quotidien !**  
voir plaquette spécifique